



Délai obtention carte grise

Par **Eric 92**, le **02/12/2019** à **05:26**

Bonjour,

J'ai une petite question administrative.

J'ai acheté chez un professionnel un véhicule mi-octobre de cette année, importé d'Espagne. Le professionnel m'annonce un délai d'un mois pour avoir la carte grise définitive. Pour le moment je roule en WW. A ce jour, je n'ai toujours rien reçu, et ayant contacté le vendeur, il m'annonce que l'attente pour la carte grise peut aller jusqu'à 4 mois, comme c'est arrivé à une de ses clientes.

Je lui ai demandé si il avait un moyen de suivi pour la demande de CG et il me répond que non.

Je voulais au final juste connaître vos avis sur ce délai qui me paraît un peu long tout de même. Je précise que mon attestation de WW est valable 4 mois.

Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **02/12/2019** à **11:00**

Bonjour,

Vous pouvez effectuer le suivi de la demande grâce au titre CPI de circulation provisoire en

votre possession.

Ici

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-ma-carte-grise>

Par **Eric 92**, le **02/12/2019 à 11:11**

Merci pour votre réponse, mais j'ai déjà essayé avec mon immatriculation en ww et voila ce que me dit le site :

Information non trouvée pour ce titre.

Si les données saisies sont exactes, il se peut que votre titre soit distribué ou retourné à l'expéditeur.

Vous pouvez renseigner le formulaire de réclamation ci-contre pour demander votre certificat d'immatriculation.

Donc l'immatriculation définitive à été demandée après la reception de mon ww. Du coup les 2 demandes n'ont en fait aucun lien entre eux....

Par **morobar**, le **02/12/2019 à 11:17**

J'achète régulièrement mes véhicules neufs via des mandataires, origine BELGIQUE et une fois AUTRICHE.

Le délai le plus long fut de 5 semaines avec effectivement un CPI valide ,pour seulement 4.

Mais je n'y ai rien perdu car ,la CG mentionnait une date d'immatriculation avantageuse d'échéance du CPI.

Je suis à ,peu près certain que le garagiste, s'il s'agit d'une station agréée, est en mesure d'effectuer le suivi de la demande d'immatriculation.

Mais si le garagiste n'est pas agréé, il passe par un centre agréé, et il a peut-être la flemme de se renseigner, ou il doit des sous ou...

Par **Eric 92**, le **02/12/2019 à 11:21**

Le garage est agréé , donc peut suivre la demande..Je pense qu'il a la flemme !! C'est une voiture d'occasion , de 2016 , avec sur la CG date de 1ere immat le jour de la demande de cg...Un peu louche non ..?? Je vais attendre encore un peu et on verra bien.Merci pour vos reponses...